

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT N°2

5/04/2018

**Présents :**

**Membres de droit :**

Désy ODDON, Proviseur

Florian COSSA, Directeur du primaire

Liudmyla CHUDOVA, Directrice administrative et financière

**Représentants du Personnel :**

Alex GOMEZ, professeur d'Espagnol

Olivier CASAGRANDE, professeur de Mathématiques

Guillaume JACQUES, professeur des écoles

Nina SALATA, responsable RH

**Représentants des Parents d'élèves :**

M. HUC Laurent

**Représentants des élèves :**

Arthur GERBAULT, élève de TS

**Absents excusés:**

Mme DURUFLE, Conseiller de Coopération et d'Action culturelle

Mme TEYLOUNI, parent d'élèves

Mme TRUFFAUT, parent d'élèves

**Secrétaire de séance :**

Florian COSSA

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil d'établissement du 14 novembre 2017
- ✓ Calendrier 2017-2019
- ✓ Amendements du règlement intérieur secondaire
- ✓ Vote du Projet d'établissement
- ✓ Point sur les projets pédagogiques en cours
- ✓ Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h35

9 membres sont présents sur 12 convoqués. Le quorum est atteint.

## APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL ETABLISSEMENT DU 14/11/2017

Lors de l'envoi de la convocation au Conseil d'établissement, les membres ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du conseil, le 14/11/2017. Ce compte-rendu est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents.

POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0.

## CALENDRIER 2018-2019

Le chef d'établissement rappelle les éléments à prendre en compte dans l'établissement du calendrier scolaire annuel à savoir :

- aux termes de l'article L521-1 du Code de l'éducation, « l'année scolaire comporte au moins 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, qui sont séparées par 4 périodes de vacances des classes » ;
- en cas de mise en place d'un dispositif plurilingue portant la semaine à 26 heures d'enseignement obligatoire, le volume annuel ne pourra pas excéder 936 heures.

Le calendrier a été construit en concertation avec les représentants des personnels et en tenant compte des préconisations de l'AEFE et des jours fériés locaux. Après présentation aux membres du conseil d'établissement, il est soumis au vote.

POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## AMENDEMENTS REGLEMENT INTERIEUR SECONDAIRE

Le chef d'établissement propose deux amendements :

- numérotation des articles du règlement intérieur pour améliorer la lisibilité ;
- proposition des ajouts suivants.

### Rubrique 3-2-Evaluation et suivi des élèves, 2eme paragraphe

« En cas d'absence de l'élève, quel que soit le motif, à au moins 50% des contrôles et travaux, aucune moyenne ne sera calculée et la mention « Absence » apparaîtra dans la partie notation sur le bulletin trimestriel. »

### Rubrique 3-2-1-Bulletins et relevés de notes

Le conseil de classe se réunit chaque trimestre et peut attribuer une récompense à l'élève (Encouragement-Compliments-Félicitations).

Les amendements proposés sont soumis au vote.

POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## PROJET D'ETABLISSEMENT

Le chef d'établissement explique que le projet d'établissement constitue la feuille de route de l'établissement pour les trois années à venir. Il a été établi en concertation avec les équipes et certaines des actions menées cette année s'inscrivent déjà dans ce projet.

Le projet d'établissement sera transmis à l'AEFE pour information.

Les trois axes retenus sont :

AXE 1 - Assurer la maîtrise du français parmi les langues maternelles. Donner sa place au français au sein d'une politique des langues ambitieuse qui doit permettre aux élèves de développer des compétences linguistiques riches et variées.

AXE 2 - Développer le sentiment d'appartenance. Développer l'identité de l'établissement et transmettre aux élèves les valeurs citoyennes et solidaires.

AXE 3 - Communiquer plus et mieux en direction du public et entre classes. Rendre l'établissement plus visible et performant en soignant son image et sa communication.

Le projet d'établissement est soumis au vote.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

## PROJETS PEDAGOGIQUES A VENIR

Le Chef d'établissement fait le point sur les projets pédagogiques à venir :

- Tournoi de rugby CM2 à Varsovie du 6 au 8 avril
- Séjour des 3<sup>e</sup> à Paris du 10 au 13 avril
- Concours de récitation de poésies (Secondaire) le 19 avril
- Interventions de S. Ichikawa, illustratrice, du 23 au 27 avril
- Concours de Discours Zurich (CM2-4<sup>e</sup>-2<sup>nd</sup>e) le 17 mai
- Challenge ADK (Natation) le 19 mai
- Classes vertes CE1 du 23 au 25 mai
- Séjour CM2 à Berlin du 28 mai au 2 juin
- Jeux sportifs de Zurich (secondes) du 5 au 7 juin
- Séjour CM1B dans les Carpates du 11 au 15 juin
- Séjour CM1A Odessa, dates à préciser
- Séjour 5eme Carpates du 18 au 22 juin
- Classes vertes CP du 11 au 13 juin et du 13 au 15 juin
- Classes vertes CE2 du 4 au 8 juin
- Séjour Sports /Sciences 6<sup>e</sup> du 28 au 30 juin.

L'ensemble de ces projets atteste du dynamisme de l'établissement et de l'implication des équipes.

Question est posée sur la date de la kermesse.

La date du 23 juin 2018 a été retenue ; cette année, la kermesse sera élargie aux élèves du secondaire et sera organisée en partenariat avec Anne de Kiev Fest, une association culturelle de Kiev.

Le spectacle de fin d'année du primaire aura lieu le jeudi 21 juin en fin d'après-midi.

## QUESTIONS DIVERSES

Les représentants de parents n'ont pas transmis de questions.

Les représentants des enseignants souhaitent aborder les points suivants :

- Durée des permis de séjour : demande est faite de la part des personnels pour que ce permis de travail soit établi pour une année civile. Pour les recrutés locaux, le permis de travail ne peut être établi que pour une durée d'un an mais sa prolongation peut être demandée bien à l'avance. La carte de séjour découle du permis de travail et peut également être renouvelée avant son expiration. Les dates de visa coïncideront avec les dates du permis de travail.  
Remarque : pour le renouvellement du visa des résidents, il est important d'anticiper son expiration.
- Grille des salaires des recrutés locaux : question transmise au Comité de Gestion.
- Communication au sein de l'établissement : il est important de mieux communiquer au sein de l'établissement. Le représentant des parents d'élèves fait remarquer que c'est un des axes du projet d'établissement. Le constat est fait que l'éclatement de l'établissement sur plusieurs sites et bâtiments ne facilite pas la communication. Plusieurs outils de communication sont utilisés - courriels, PRONOTE, affichages - mais certaines informations ne sont pas suffisamment relayées.  
La saisie sur l'agenda PRONOTE des absences anticipées des enseignants est demandée.

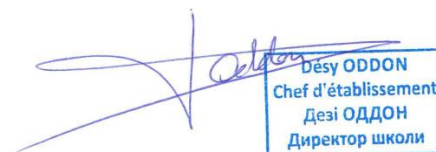
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance

Florian Cossa

Le Président du Conseil d'établissement

Désy ODDON

  
Désy ODDON  
Chef d'établissement  
Дезі ОДДОН  
Директор школи